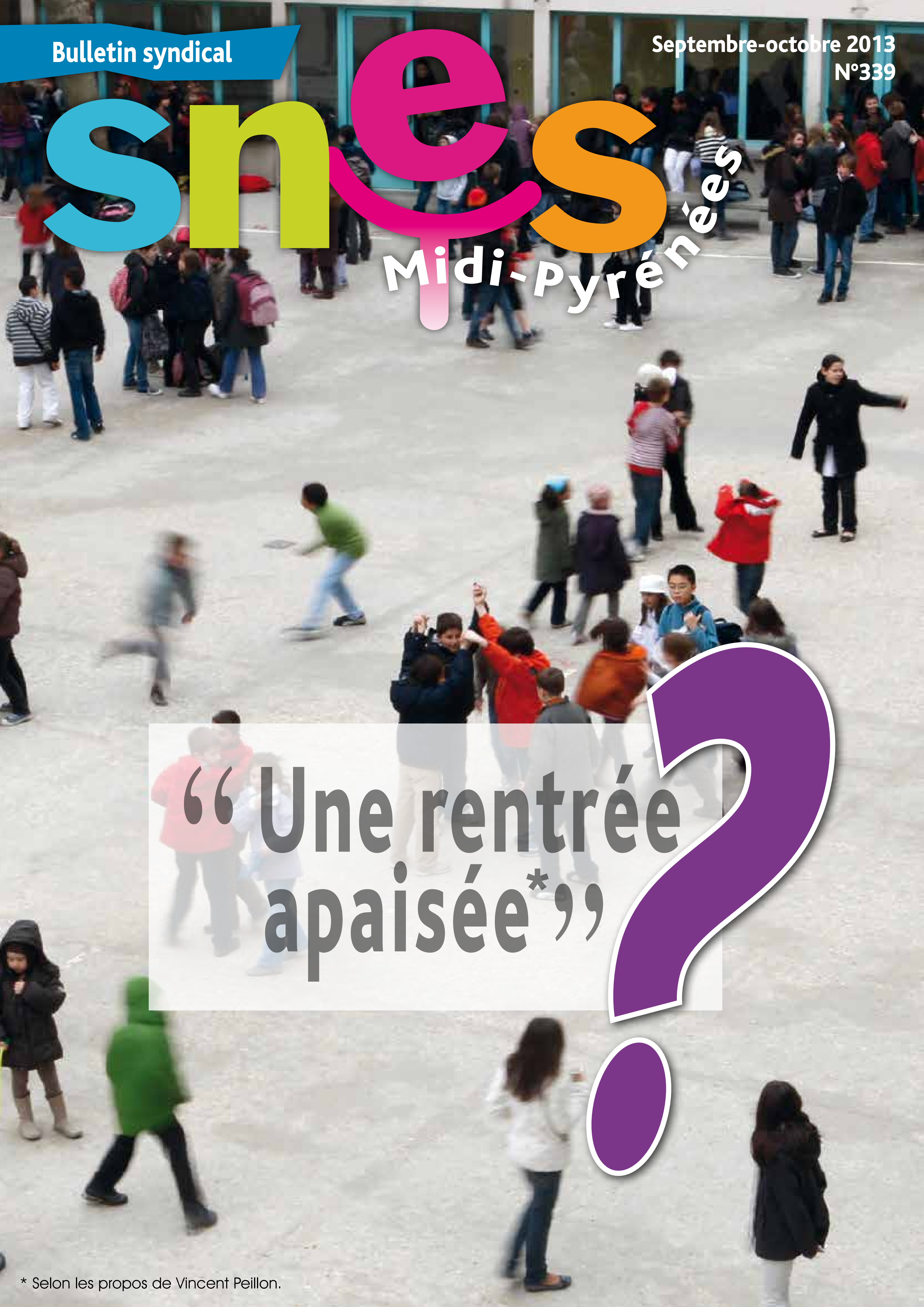

Bulletin syndical
Septembre-octobre 2013
N°339
snes
Midi-Pyrénées
“Une rentrée apaisée*”
?
* Selon les propos de Vincent Peillon.

Conseil national du SNES-FSU

La feuille de route

Suite au Conseil national du 17 et 18 septembre, le SNES s'est doté d'une feuille de route pour organiser l'action dans les semaines à venir.

Sur les retraites...

La journée du 10 septembre, annoncée avant l'été, a donné un premier signal contre un projet de réforme qui pénalise salariés et retraités. Malgré une mobilisation assez limitée, le soutien majoritaire de l'opinion au mouvement et le mécontentement vis-à-vis du gouvernement doivent conduire les organisations syndicales engagées dans l'intersyndicale à poursuivre.

Le 7 octobre, début du débat parlementaire, sera l'occasion d'une nouvelle étape de mobilisation. Le SNES, avec la FSU, contribuera à faire vivre l'intersyndicale, à mener une campagne offensive sur nos propositions pour les retraites (meilleure répartition des richesses, autres financements, augmentation des salaires et de l'emploi, égalité des salaires hommes/femmes...).

Il s'agira aussi d'intensifier les contacts avec les organisations de jeunes, d'organiser débats publics et rassemblements.

.... les salaires, l'emploi...

Le SNES se donne pour objectif, avec la FSU, de faire le lien entre les actions retraite et les initiatives menées dans le cadre Fonction Publique, axées principalement sur la question des salaires et du pouvoir d'achat.

Une journée unitaire des fédérations de la Fonction Publique est indispensable pour peser dans un contexte de restriction budgétaire, il faut en finir avec le dogme du gel du point d'indice notamment.

... l'éducation

Dans l'Éducation, le SNES mettra en place une campagne publique sur différentes thématiques : collège, lycée, voie technologique, unité du second degré, éducation prioritaire, lutte contre les inégalités, conditions de travail... qui prendra entre autres la forme d'initiatives publiques décentralisées (inter-académiques).

Dans le même temps, il mènera campagne auprès des collègues, pour créer les conditions de débats, de mobilisation et de construction d'un rapport de force pour rappeler et imposer ses revendications sur toutes ces questions.

Il importe dans cette période de débattre avec les collègues, sur les groupes de travail ouverts par le Ministre, tant sur l'organisation de la scolarité des jeunes que sur la prise en compte des évolutions de nos métiers..

Contractuels

Il ne faut pas les prendre pour des canards sauvages

Pour les contractuels, chaque fin août, début septembre est une source de stress : « Aurai-je un poste ? Loin ? Quand ? Sur plusieurs établissements ? » etc.

Le SNES est le lieu où remontent les situations difficiles : contractuels ballotés d'un établissement à l'autre, contraintes de déplacement parfois ingérables, frais de déplacements qui explosent, sans indemnité ni reconnaissance des efforts consentis (extorqués ?).

Les contractuels sont indispensables au bon fonctionnement du système « Éducation Nationale » : l'institution ne pourrait pas assurer sa mission sans tous ces précaires disponibles du jour au lendemain, sur des temps partiels imposés, payés de manière intermittente et sans augmentation de leur rémunération depuis... qui s'en souvient ? La grille d'évolution salariale pour les CDI, pour laquelle le SNES s'est battu, est une base qui doit encore évoluer. Les CDD aussi doivent lutter pour améliorer leur rémunération : c'est une des revendications du SNES.

Christophe Laronde
Secteur non-titulaire
nontitu@toulouse.snes.edu

Stage académique

L'évaluation des élèves : quels enjeux? quelles pratiques ?

Jeudi 21 novembre à Toulouse

(lieu à déterminer en fonction du nombre d'inscrits)

Table ronde-débat

avec
Laurent Talbot
enseignant chercheur à l'Université Toulouse II
et **Sandrine Charrier**
secrétaire nationale et responsable du secteur contenus au SNES-FSU

Inscrivez-vous sur le site du SNES académique.

Stage Tarn

Droits et devoirs des personnels

26 novembre 2013

connaître ses droits pour pouvoir se défendre, répondre collectivement aux nouvelles pratiques managériales des chefs d'établissement.

Ce stage permettra de faire une mise au point sur les droits qui encadrent nos missions. Il faut connaître ses droits pour pouvoir se défendre. Mais tous les problèmes des collègues ne peuvent trouver leur réponse par le juridique et il est indissociable de l'action collective.

Stage académique

Non-titulaires, connaître ses droits pour les faire respecter

Pour vous aider à y voir clair,
à ne plus vous sentir isolé-e, le secteur non-titulaire de l'académie de Toulouse organise un stage le

jeudi 28 novembre 2013

La participation à un stage syndical est un **droit** : nul ne peut vous en dissuader, ni vous forcer à rattraper les heures de cours non-assurées ce jour-là. Aucune retenue de salaire n'est possible. Si vous subissez des pressions, prévenez-nous au plus vite.
Plus d'infos sur le site du SNES Toulouse : http://www.toulouse.snes.edu/.

Rejoignez-nous pour ne plus subir !

EDITORIAL - EDITORIAL - EDITORIAL

Conseil académique des 24 et 25 septembre 2013

Un calme trompeur

Un mois après la rentrée, le sentiment qui domine dans la profession est sans nul doute celui de l'attente.
Le bilan tiré après ces quelques semaines tend à montrer que, malgré les discours de refondation, la rentrée est quasiment identique à la précédente.
Sur le terrain, les manques et les difficultés qui touchent les collègues et les établissements, à des degrés certes divers, sont toujours bien là : effectifs, conditions de travail, remplacements…
Ce sentiment est renforcé encore par l'incompréhension quant à la position d'un ministre qui semble s'accommoder assez bien de la plupart des réformes menées pendant 10 ans par une droite ultra-libérale !
Étrange donc que cette période où à la surface tout paraît immobile, et pourtant…
Dans les coulisses, le ministre avance, sans même avoir besoin de masque : après le primaire, il s'agit à présent de réformer le collège et l'éducation prioritaire pour les faire entrer dans l'école du socle et enfin il faudra s'attaquer aux statuts pour contraindre les personnels à s'adapter à cette école minimale européenne.
Dans un même temps, Vincent Peillon consulte et promet de dresser les bilans : éducation prioritaire, collège réforme du lycée, conditions de travail… Les chantiers sont annoncés et pour certains déjà ouverts.
Le Snes-Fsu, à travers les responsables nationaux et académiques sera dans toutes les discussions pour porter les revendications des collègues.
Cela n'est cependant pas suffisant. Sans l'appui et l'investissement des collègues dans ces débats aucun rapport de force significatif ne viendra appuyer, dans les discussions, la position du Snes-Fsu face aux syndicats d'accompagnement qui font un travail de lobbiyng considérable auprès du ministre.
La période qui s'ouvre est propice à l'expression de tous.
Consultations, pétitions et assises seront organisées autour des grands chantiers en cours.
Il faudra s'en saisir au risque sinon de voir une minorité imposer au second degré une direction qui irait à l'encontre de la vision progressiste portée par le Snes-Fsu et soutenue par la majorité des collègues.

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général



N° CPPAP : 1112S06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes : 2, avenue Jean-Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38 - Mél : s3tou@snes.edu
Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier
Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
Septembre-Octobre 2013 - N° 339
Midi-Pyrénées Impression : Tél. 05 61 44 11 12
IMPRIM'VERT

ARIÈGE

Peut mieux faire…

La rentrée en Ariège s'est déroulée dans un climat parfois tendu : les revendications portées depuis le mois de juin auprès de la DASEN n'ont pas été entendues et les inquiétudes que nous avions exprimées nous avaient conduits à déposer différents préavis de grève, pour forcer l'administration au dialogue.

Des établissements sous pression, des équipes qui s'organisent :

Au lycée Gabriel Fauré de Foix, malgré les demandes répétées de la vie scolaire, la rentrée 2013 allait se préparer… sans clés ni serrures pour l'internat ! La section d'établissement a donc dû aller jusqu'à déposer un préavis pour obtenir ce que les collègues n'auraient jamais dû avoir à demander !

Au lycée du Castella de Pamiers, malgré un courrier du C.A à l'inspection académique, au recteur, et aux élus locaux, pour prévenir une nouvelle fois des problèmes de sur-effectif que rencontre le lycée, aucune réponse concrète ne nous a été apportée. Le lycée continue de tourner grâce à la bonne volonté des personnels, comme c'est souvent le cas, mais jusqu'à quand ?

Encore à Pamiers, le collège Rambaud avait alerté la DASEN dès juin sur la diminution des moyens d'AED alors que le nombre d'élèves augmente. Le préavis n'a pas suffi et la quasi-totalité des collègues a dû se mettre en grève. Une délégation a alors été reçue par la DASEN et une solution a été trouvée : des heures d'AED ont été redéployées pour la surveillance et des moyens, certes précaires, attribués pour les tâches administratives.



Au collège Victor Hugo de Mazères, ce sont des problèmes d'organisation qui ont rendu la rentrée difficile : le mois de septembre se termine bientôt, les emplois du temps proposés ne permettent toujours pas de fonctionner correctement. Face au refus de communication de la Principale, les enseignants se sont réunis en intersyndicale avant d'être reçus par la DASEN. Ils sont en attente d'une solution rapide et efficace.

Des personnels malmenés

Classes surchargées, établissements en sur-effectif, manque d'enseignants, stagiaires catapultés, TZR malmenés… l'Ariège n'échappe pas aux conséquences du manque de moyens dans l'Éducation Nationale. Cette année, alors qu'on nous avait annoncé une rentrée plus sereine, nous constatons que des collègues ont dû s'arrêter à cause de leurs conditions de travail. La souffrance au travail existe aussi dans nos métiers. C'est d'autant plus insupportable quand on sait que cela pourrait être évité. Nous ne devons pas rester isolés. La section départementale, avec les autres syndicats de la FSU, a demandé au CHSCT de se saisir de la question.



Carine Rios
S2 Ariège

LOT

Tout va très bien, Madame la Marquise…

Qu'importent les collègues affectés sur 2 établissement ou plus. Il parait que la rentrée s'est bien passée, « en moyenne », nous dit-on ; tous les postes sont pourvus, les élèves sont « rentrés » dans les classes et chacun a un enseignant devant lui.

Qu'importent les collègues affectés sur 2 établissements ou plus qui ne pourront pas s'investir autant qu'ils le souhaiteraient à cause du temps passé sur les routes.

Qu'importe le nombre de contractuels nommés dès la rentrée, preuve du manque criant de titulaires sur le département et qui laisse augurer des difficultés à venir pour trouver des remplaçants en cours d'année.

Qu'importe que des titulaires remplaçants soient nommés au mépris de leur qualification pour enseigner une autre discipline que celle de leur formation (ex : TZR de physique contraint d'enseigner les maths).

Qu'importe qu'il reste encore des enseignements non assurés 3 semaines après la rentrée (3 heures de SES dans tel établissement, 9 heures de technologie dans un autre, etc.), et que cette situation risque de perdurer puisqu'il n'y a plus de titulaires remplaçants disponibles et qu'un contractuel ne se déplacera pas dans le Lot pour si peu d'heures par semaine.

Qu'importe que les classes soient toujours aussi chargées et que les dédoublements soient si rares.

Qu'importe que l'accompagnement personnalisé (en lycée) soit dispensé en classe entière ou presque parce qu'il n'y a pas assez d'heures dans la dotation horaire pour faire autrement.

Tout va très bien, Madame la Marquise en est convaincue : reste à convaincre les enseignants et les élèves !

Florence Cabrit
S2 du Lot

AVEYRON

Rien n'est réglé…

« Ouf… ! Enfin… ! ça va mieux ! ». Voilà ce qu'à l'occasion de cette rentrée 2013 l'on aurait souhaité entendre en salle des professeurs dans les établissements de l'Aveyron. Mais non, le soulagement n'est pas vraiment de mise, car, au-delà de l'affichage, trop de réalités ressemblent à celles des rentrées précédentes.
Il demeure un état de fait, celle des conditions de travail qui ne sont pas significativement améliorées au quotidien, et c'est un euphémisme…

Si le H/E est ainsi remonté en moyenne dans le département, c'est une progression anecdotique qui n'aura pas forcément permis la baisse d'effectifs par division dans les établissements ou du moins dans certains niveaux. On comptera dès lors encore cette année des classes chargées, dont la trentaine d'élèves ne permet pas la souplesse pédagogique que chacun de nous peut souhaiter. Au lycée, les effets de la réforme Châtel continuent de se faire sentir avec la multiplication des classes à plus de 30, les critères de calculs lors de l'attribution des DGH favorisant les divisions à 35, et les tentatives pour ne pas abonder le nombre d'heures dites d'effectifs réduits se multipliant : cette année encore, il aura fallu que les collègues de lycée revendiquent l'application des textes pour obtenir des moyens, non pas au plus proche des besoins, mais au plus proche de l'esprit des textes (c'est pour dire…) - la DDSDEN aura même pu en arriver à l'absurdité d'avoir à demander aux chefs d'établissement de refuser des inscriptions ; de quoi faire les choux gras du privé dans un département qui n'a historiquement pas besoin que l'on fasse des cadeaux à celui-ci… Un bon point, il a dû reculer devant la grogne légitime et les revendications des enseignants… Ouverture de classes, quelques heures attribuées : de quoi éviter le pire, au moins !



Avec tout cela le taux de HSA n'a pas vraiment baissé, ce qui est l'occasion de nombreuses tensions et dérives, les choix d'organisation n'étant pas dictés par des considérations pédagogiques mais par des contraintes budgétaires.

Quant au remplacement, on devine que les difficultés risquent de vite s'imposer !
En somme, la « première rentrée Peillon », comme s'est plu à le souligner le ministre lui-même, n'est pas la rentrée du changement…

Sylvain Lagarde
S2 Averyron

TARN

Les difficultés persistent

Malgré les satisfecits officiels, la rentrée dans le Tarn a comme prévu entraîné nombre de problèmes et de situations délicates pour les personnels comme pour les élèves.
Classes chargées (plus de 30 parfois en collège, plus de 35 en lycée), aide personnalisée appliquée de façon très différente et parfois fantaisiste selon les établissements (certains élèves ne font qu'une heure, des groupes à 35 voire plus, pour certains enseignants, l'horaire AP est annualisé et payé en HSA…).
D'une manière générale, la latitude laissée au lycée concernant l'utilisation d'une partie de la DGH rompt avec l'égalité entre les élèves. Ainsi, au lycée de Gaillac, le choix de constituer des groupes pour tous les enseignements interdit de fait les dédoublements en sciences : comment réaliser des TP avec des groupes de 25 ?
Enfin, nous déplorons les trop nombreux services partagés (certains collègues sont sur 4 établissements !) ainsi que les nominations tardives et souvent aberrantes de collègues TZR sur des remplacements loin de chez eux comme de leur résidence administrative), le Rectorat répondant aux abonnés absents dès qu'il s'agit de trouver une meilleure solution.

Benoît Foucambert
S2 du Tarn



Toulouse, 10 septembre 2013 : manifestation contre la réforme des retraites proposée par le gouvernement.

Les responsables du Snes dans l'Académie

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 8 membres comprenant 3 secrétaires généraux et 5 secrétaires académiques. Les secrétaires généraux sont responsables collectivement de la politique académique du Snes, ils sont les interlocuteurs directs du Recteur, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le Snes dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

Secrétaires généraux



Gisèle BONNET
Maths. Lycée Rive Gauche
Toulouse



Bernard SCHWARTZ
Lettres Modernes
Clge. Gambetta
Cahors



Pierre PRIOURET
Maths. - Lycée Jolimont
Toulouse

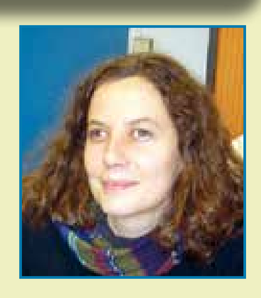
Secrétaires académiques



Monique DEGOS-CARRERE
Hist/Géo. Col. Michelet
Toulouse



David CLUZEL
Hist./Géo
Lycée Rascol - Albi



Agnès AKIELEWIEZ
Maths
Lycée Toulouse-Lautrec
Toulouse

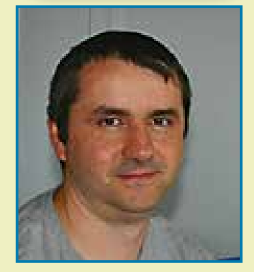


Loïc SAINT-MARTIN
Lettres Modernes
Col.
Montesquieu-Volvestre



Bénédicte TAURINE
SVT Col. Riscle

Trésorier Académique



David CORONAT
Physique appliquée
Lycée Mirepoix

Responsables de secteurs et de catégories : l'organigramme complet sur le site internet www.toulouse.snes.edu

Secrétaires départementaux

LOT :
80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors
snes46@toulouse.snes.edu
Port. 06 33 61 57 70 - Tél./Fax 05 65 22 12 79



Yves FRANÇOISE
Hist/Géo
Lycée Champollion - Figeac



Florence CABRIT
Anglais
Col./Lycée Jean Lurçat - St-Céré

■ **Bernard COUSINIÈ**
Trésorier - Retraité

HAUTES PYRÉNÉES
École Jules Ferry, 5, rue A. Breyer, Tarbes - 05 62 34 38 24
snes65@toulouse.snes.edu

Permanences mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.



Marc POULOU
Mathématiques
Col. Paul Valery
Séméac



Pierre KENESI
Espagnol
Col. de Tournay

■ **Ingrid DARROMAN**
CPE - LP. Lautréamont - Tarbes

Géraldine PUHARRÉ
Trésorière - Anglais - Lycée La Serre de Sarsan - Lourdes

AVEYRON :
8, rue de la Vienne - 12000 Rodez
snes12@toulouse.snes.edu

Permanence : le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Contacts téléphoniques (mardi et jeudi) :
Tél/Fax : 05 65 78 13 41 - 06 84 22 62 17 - 06 60 18 64 54



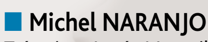
Sylvain LAGARDE
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez



Antoine HERNANDEZ
Génie Méca. Constr.
Lycée Monteil - Rodez



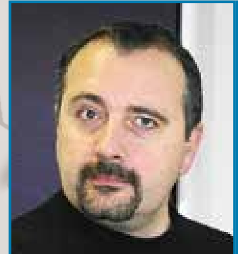
Émilie MAFFRE
SVT
Clge. Marcillac Vallon



■ **Michel NARANJO**
Trésorier - Lycée Monteil - Rodez

HAUTE-GARONNE :
2, avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
05 61 34 38 37
snes31@toulouse.snes.edu

Permanences mardi et jeudi après-midi



Christophe MANIBAL
Philosophie
Lycée Rive Gauche
Toulouse



Cécile ESQUERRÉ-MONTAGNINI
Hist/Géo.
Col. Michelet - Toulouse



Pierre MONTELS
Lettres Modernes
Lycée Matisse - Cugnaux

■

Gisèle BONNET
Maths. Lycée Rive Gauche Toulouse

David CORONAT
Trésorier - Physique appliquée - Lycée Mirepoix



GERS :
Permanences : mardi après-midi
au 06 84 67 78 92
snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
SES
Lycée A. Fournier
Mirande
Secrétaire et trésorier



Valérie ARRIEU
Espagnol
Lycée A. Fournier - Mirande

TARN ET GARONNE : Permanences : mercredi 14h-17h
23, grand rue Sapiac, Montauban - 05 63 92 94 82
snes82@toulouse.snes.edu



Martine Dauphin
CPE - Lycée Michelet
Montauban



Olivier Andrieu
Hist/Géo,
Lycée Bourdelle
Montauban



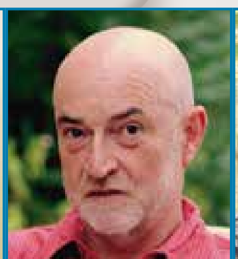
Josiane LINON
TZR Anglais
Col. Ingres
Montauban

■ **Gérard VIÉ**
Retraité

TARN :
Permanences : Mardi, mercredi - 14h-17h
201, rue de Jarlard, 81000 Albi - 05 63 38 45 83 - 06 42 03 05 35
*snes81@toulouse.*snes.edu



Benoit FOUCAMBERT
Hist.-Géo.
Col.. J. Jaurès - Albi



Denis GANSINAT
Physique/Chimie,
Lycée Gaillac



Dominique LAPRESLE
Éco/Gestion
Lycée Jean-Jaurès
Carmaux

ARIÈGE :
Maison des Associations, 1, avenue de l'Ariège - Foix
05 34 09 35 97 - 06 88 60 86 94
snes09@toulouse.snes.edu



Antoine GARCIA
Espagnol
Col. Lakanal - Foix
06 20 52 22 40



Laurent MURATI
Lettres Modernes
Lycée du Castella
Pamiers



Carine RIOS
Espagnol
Col. Rambaud - Pamiers

■

Jules Marie BURLION
Trésorier - Maths. Collège de Saverdun



Dans la mythologie grecque, l'Ulysse raconté par Homère que nous connaissons tous, et que certain(e) s d'entre nous enseignent encore, Ulysse donc accomplit vaillamment son Odyssée. Parti depuis 20 ans de son royaume d'Ithaque, on imagine tout le courage, toute la patience qu'il a fallu à cet homme pour ne pas perdre espoir, et enfin y arriver.
Dans la vraie vie c'est pareil, sauf qu'Ulysse le mal nommé peut rendre fou n'importe quel TZR normalement constitué. Qu'est-ce donc que ce nouvel Ulysse vous demanderont les Béotiens ? C'est l'Odyssée sans les nymphes, c'est le bateau du roi d'Ithaque sans Eole, c'est Sisyphe ET son rocher.
D'abord, de nos jours Ulysse c'est moderne puisque c'est l'Informatique : il s'agit d'une application pour pouvoir demander le remboursement de ses frais de déplacements. En fait, c'est aussi simple que les 5 (tout de même !) pages de mode d'emploi.
Ne soyons pas mesquins, et laissons de côté tous les jours où on ne peut tout simplement pas se connecter à Ulysse. Prenons un jour où le TZR arrive à entrer dans le système. Il lui faut d'abord créer son propre ordre de mission (ah bon ? et on peut aussi choisir son affectation ? Non ne rêvons pas, on a dit Ulysse, pas Circé la magicienne)!
Ensuite, il faut faire valider cet ordre de mission par le chef d'établissement. Oui mais, il arrive que le chef d'établissement ne soit pas dans la liste des CE, et ne puisse pas valider !
Admettons que tout aille bien. L'étape 1 - l'ordre de mission est validé. Il faut ensuite, comme dans l'antique version papier, indiquer tous les trajets effectués, les lieux, les dates, le nombre de kilomètres, joindre les pièces justificatives etc, puis faire à nouveau valider le tout.
Alors ça y est, le TZR va être remboursé des frais qu'il a engagés ? Hop hop hop, pas si vite. Il peut arriver alors qu'Ulysse lui réponde que cela na va être possible « parce que les sommes allouées ont été épuisées ». Traduction : les caisses sont vides ! Cette année ce message est apparu dès le mois d'avril.
Notre TZR désabusé se dit tout de même qu'il n'a plus qu'à attendre, et qu'au moins les formalités sont déjà accomplies. Ce serait trop simple. En fait, sa demande n'est pas validée et Ulysse lui conseille plutôt de «réessayer plus tard».
Après Ulysse le retour, Ulysse le second tirage, comme au loto !

Monique Degos-Carrère
Co-secrétaire académique

AFFECTATION DES TZR ET STAGIAIRES
y a-t-il quelqu'un en ligne ?

Les élus de la FSU, SNES, SNEP et SNUEP, ont participé le 17 septembre 2013 au groupe de travail bilan des affectations des enseignants stagiaires et TZR.
Ils y ont porté le mécontentement de nombreux collègues quant à des affectations qui posent problème et ne sont pas toujours conformes à la circulaire académique. Le groupe de travail se tenant 15 jours après la rentrée, il a cependant été très difficile de revenir sur ces situations. Cette mise devant le fait accompli doit cesser !
Rappelons que le rôle des élus consiste à vérifier que les collègues sont traités équitablement suivant les modalités inscrites dans les textes. L'administration doit les consulter et ne pas se contenter de les informer a posteriori des décisions prises. Depuis que le précédent Recteur a décidé de supprimer le groupe de travail pourtant réglementaire qui se tenait habituellement en juillet et août, les élus ne peuvent plus exercer correctement leur mandat. Au final, ce sont les collègues TZR, déjà en butte à des conditions d'exercice plus difficiles, qui sont pénalisés par l'absence de visibilité dans les affectations.
Cette année les conditions dans lesquelles les commissaires paritaires ont travaillé ont été particulièrement difficiles et inacceptables :
- impossibilité pendant plusieurs semaines d'avoir un interlocuteur du rectorat en ligne
- trop peu de retours sur les corrections d'affectations demandées dans le respect des textes
- absence de communication des vœux et barèmes des collègues stagiaires
- nombreux documents non transmis en temps et en heure aux élus.

Dans ce contexte, il a fallu toute la ténacité des commissaires paritaires du SNES-FSU pour vérifier autant que faire se pouvait les affectations effectuées par le rectorat.
Même s'il est indéniable que les services du rectorat ont été débordés en cette rentrée par le nombre exceptionnel de personnels à affecter, nos collègues enseignants ne sont pas responsables de cette situation et ne doivent pas pâtir de la dégradation des conditions de travail des personnels de la DPE. Rappelons que cette dégradation est elle-même le résultat d'une politique de réduction de postes que nous avons toujours combattue.
Les syndicats de la FSU ont à nouveau demandé qu'un véritable dialogue social s'instaure dans notre académie, ce qui passe par le rétablissement d'un véritable groupe de travail avant la rentrée scolaire.
En parallèle, et sans attendre l'issue de ce groupe de travail les sections académiques SNES-SNEP-SNUEP FSU ont interpellé par courrier Madame la rectrice en ce sens. La copie de ce courrier est disponible sur le site..

Bénédicte Taurine, Agnès Akielewiez, David Cluzel
Secteur Emploi

FORMATION DES NOUVEAUX COLLÈGUES, BILAN DE RENTRÉE
« Vous allez essuyer les plâtres »
(V. Peillon aux étudiants-contractuels, Toulouse le 26/08/13)

Pour les fonctionnaires stagiaires, la reconduction du dispositif hérité de la mastérisation Darcos produira la même surcharge de travail, amplifiée par la volonté rectorale de dispenser coûte que coûte dès cette année la formation au C2I2e, alors qu'il n'y a plus urgence pour cela (le SNES a obtenu que les certifications TICE et en langues ne sont plus exigibles à la titularisation). Se rajoutent de plus grandes contraintes de déplacements, puisque ces collègues ont été affectés plus loin de Toulouse que par le passé pour faciliter les affectations des étudiants-contractuels.
Pour ces derniers, les premiers retours que nous avons sont sans appel : problèmes liées à la charge de travail importante (préparation simultanée des cours, parfois pour des classes à examen, du master 2, et des oraux du CAPES/T) ; tuteurs désignés le jour de la rentrée ; flou sur les formations proposées à l'ESPE ou ailleurs ; flou savamment entretenu sur les épreuves orales de concours ; flou volontaire sur les droits en termes de volumes horaires à assurer ; téléscopages des formations universitaires et des emplois du temps ; affectations intenables ou incompatibles avec les contraintes familiales, prononcées hors de tout cadre paritaire ; incertitudes sur leur statut exact l'année prochaine ; etc.
La mise en garde de V. Peillon à nos collègues le 26 août à Toulouse semble faible pour ceux qui risquent bien de faire les frais de la précipitation et l'impréparation de cette réforme !
Les collègues qui assurent les formations à l'ESPE ou qui ont accepté d'être tuteur ne seront pas non plus épargnés, tant est visible la difficulté concrète à gérer la mise en œuvre pédagogique des formations, qui, pour certaines, relèvent du bricolage de dernière minute. Pour eux aussi, le mécontentement gagne…

Pierre Priouret
Secteur Formation des Maîtres

ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

la rentrée de tous les dangers

La mise en place, au 01/09/13, de l'ESPE en lieu et place de l'ancien IUFM, se fait, comme on pouvait le craindre, dans la confusion et parfois la précipitation : nouveaux statuts, nouvelles formations, nouveaux enseignants… la rentrée y est difficile.
L'ESPE se créée sous la responsabilité d'une administration provisoire, chargée, pour une durée de quelques mois, de construire la nouvelle structure de formation. Les enjeux sont considérables, car le mode de pilotage de la structure engage aussi les types de formations qui y seront proposées, les personnels qui y interviendront et la vie interne de la structure. Au-delà, c'est aussi la conception de nos métiers qui se joue pour les générations de collègues à venir.
Dans ce cadre, la section académique du SNES, au sein de la FSU, œuvre pour pouvoir porter au sein de l'ESPE sa vision de la formation des enseignants et des CPE, tandis que certains lobbys sont déjà à pied d'œuvre, et que cette réforme signe la claire volonté gouvernementale d'une ferme reprise en main des questions de formation par les Recteurs. La composition du Conseil de l'ESPE, qui, dans sa version actuellement proposée, pourrait donner la majorité aux personnalités extérieures (désignées par le Recteur, les collectivités territoriales, les mouvements pédagogiques, etc.) en est révélatrice !



26 août 2013 : les militants du Snes accueillent les stagiaires.

Élections en novembre

Les contractuels admissibles, les étudiants en formation à l'ESPE, les collègues formateurs à temps partagé, et peut-être les fonctionnaires-stagiaires, devraient être appelés à élire leurs représentants au Conseil de l'ESPE à la mi-novembre. La FSU présentera, avec les syndicats nationaux concernés, des candidats à ces élections. Les élus siégeront dans cette nouvelle instance décisionnelle qui élira la direction de l'ESPE en février ou mars, en compagnie des élus des personnels de l'ESPE. Ces premières élections revêtent donc une grande importance pour orienter le renouveau de la formation initiale à nos métiers des futurs collègues.
Nous invitons tous les collègues à encourager les stagiaires, les contractuels-admissibles, les tuteurs et les formateurs présents dans les établissements à voter lors de ces élections pour les listes présentées par la FSU.

Pierre Priouret
Secteur Formation des Maîtres

COLLÈGE

une continuité inquiétante

Après le vote de la loi d'orientation, les premières mesures qui s'appliquent dès la rentrée montrent une orientation que le SNES ne peut accepter.

Continuité avec la loi Fillon de 2005

Sa suppression était attendue, le LCP est maintenu et apparaît dans une nouvelle version simplifiée qui se réduira à la seule attestation des 7 grandes compétences. Le SNES demande son abrogation et l'ouverture d'une réflexion approfondie sur l'évaluation des élèves.
Disparue dans la loi d'orientation, **la note de vie scolaire** n'a toujours pas été supprimée dans le décret définissant le DNB. Le ministère tarde à tenir ses engagements. Le SNES exige sa suppression et appelle les collègues à ne pas participer à l'attribution de cette note.

École du socle : tout danger n'est pas écarté, le collège est remis en question

Le cycle CM1/CM2/6° place l**a classe de 6° comme la fin de la scolarité du premier degré. La classe de 3e se retrouve comme la classe de fin de la scolarité obligatoire,** alors qu'il était urgent de repenser la transition 3e/2nde pour permettre à tous les élèves des poursuites d'études.
Mis en place « progressivement au cours de l'année », présidée conjointement par le principal et l'IEN, **le conseil école-collège** pourrait constituer un premier pas vers l'École du socle, fondant dans une même entité premier degré et collège. Le SNES appelle les collègues à refuser toute précipitation dans la mise en place de ce conseil et à exiger qu'une réflexion préalable soit menée dans les établissements. Il invite les collègues à s'emparer syndicalement de la question, en particulier avec le SNUIPP, et intervenir en CA pour dénoncer et empêcher les dérives possibles d'un tel conseil.
Opposé à l'école du socle, portant son mandat d'une culture commune, dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, le SNES mènera campagne pour l'unité du second degré et engagera une réflexion pour permettre une meilleure articulation 3e/seconde, et préparer ainsi l'accès aux trois voies du lycée.

Carine Rios
Secteur collège



POURQUOI SE SYNDIQUER ?

Quelques raisons parmi tant d'autres...

■ Parce que l'union fait la force ! Par l'action collective, bon nombre de problèmes peuvent être résolus, voire évités.

■ Parce que le SNES est le syndicat majoritaire dans le second degré : un représentant du SNES est plus écouté qu'un autre car avec lui, il y a de nombreux collègues.

■ Parce que le SNES, en tant que syndicat est déterminé à défendre les intérêts matériels et moraux de la profession.

■ Le SNES, c'est avant tout ses adhérents : il est toujours possible au sein du SNES de porter ses idées et ses convictions. Les militants du SNES sont des adhérents comme les autres, qui payent leur cotisation et exercent leur métier au contact des élèves dans leur(s) établissement(s).

En apportant votre cotisation, vous soutenez le SNES : ce « pot commun » permet l'action efficace des militants et militantes pour la défense des collègues, pour un suivi quotidien, dans un métier rendu de plus en plus difficile par les choix politiques des gouvernements successifs.

Le SNES n'a en effet pas d'autre ressource que les cotisations de ses adhérents : tenant à son indépendance, il ne reçoit pas de subvention de collectivités locales ou autres organismes. C'est donc uniquement avec les cotisations de ses adhérents que sont payées les ressources matérielles nécessaires à son fonctionnement : locaux, téléphone, publications, documentations, etc.

David Coronat
Secteur « trésorerie »

La cotisation, trop chère ?

Elle est calculée en fonction de la catégorie, de l'échelon et de la situation de la personne désireuse d'adhérer. Et surtout, elle est remboursée à 66 % par l'État, sous forme de crédit d'impôt (donc, même aux personnes non imposables).

Par exemple, une personne cotisant à hauteur de 180 € annuels aura un crédit d'impôt d'environ 120 €, ce qui ramène le coût de sa cotisation à 60 €, donc 5 € par mois. Soit l'équivalent de 3 cafés environ, ou d'un paquet de cigarettes...

Modalités pratiques

Depuis cette année, tous les personnels qui payaient leur cotisation par prélèvements reconductibles auront des prélèvements plus échelonnés : 10 prélèvements de novembre 2013 à août 2014. Les collègues adhérant au SNES plus tard dans l'année pourront toujours choisir de payer par prélèvements mensuels leur cotisation, qui sera répartie depuis la date d'adhésion jusqu'en Août 2014.

Par exemple, une adhésion en février 2014 pourra se payer en 6 prélèvements, de mars à août.

Si vous êtes à temps partiel, en disponibilité, en congé parental ou autre situation particulière, la cotisation est modifiée au prorata de votre traitement. Contactez dans ce cas le trésorier de la section académique pour connaître le montant de votre cotisation : *tresorerie@toulouse.snes.edu.*

Unissons nos forces pour améliorer notre métier !
N'attendez plus, adhérez au SNES-FSU !

RETRAITES

Une fausse solution : la réforme systémique

Le système français actuel est un système à prestations définies (fonction des annuités cotisées), le taux de remplacement pour la durée légale est garanti (75 %). Pour certains, la solution serait d'adopter un régime par points ou par comptes notionnels (comme en Suède). Ce sont des régimes par répartition mais à « cotisations définies » fixées une fois pour toutes (16 % en Suède) : on sait ce que l'on verse, on ne sait pas quelle pension on percevra. Il n'y a plus aucune référence au salaire, aucun taux de remplacement n'est défini, chacun peut choisir sa date de départ en retraite, le système est individualisé et par définition même contributif.
La valeur du point de retraite est fixé chaque année en fonction des circonstances économiques : l'ajustement automatique des recettes et des prestations se fait par la baisse des pensions (en 2009-2010 en Suède, les pensions ont baissé de 8 %).... Mais la question du financement ne se pose pas, le système assure l'équilibre automatique des recettes et des prestations !

Pourtant, avec des réformes différentes, la Suède et la France aboutissent au même résultat : une baisse des taux de remplacement de 21 %. Car ces pays ont appliqué la même politique : bloquer les ressources des régimes de retraites.

Jacky Brengou

La décote, un dispositif dévastateur !

Pour vous en convaincre, allez sur le site : *http://www.lyon.snes.edu/69/retraites/*



RETRAITES

On peut faire autrement

1993, 2003, 2010, 2012 et maintenant 2013, les réformes des retraites se succèdent et se ressemblent, justifiées par un argument apparemment de bon sens : « On vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps ». Or les évolutions démographiques ne sont pas une nouvelle donne ; pour le Conseil d'Orientation des Retraites, les déficits actuels des régimes sont de nature économique, c'est la crise financière de 2007/2008 et ses prolongements, le niveau très élevé du chômage qui sont en cause. ***Le débat sur les retraites est mal posé, il doit l'être en terme économique, social, politique. Pour une bonne part, l'avenir des retraites se joue à l'extérieur du système de retraite : sur le marché du travail. Des alternatives existent pour financer àlong terme les retraites.***

Emploi et salaires au cœur du problème

Les cotisations sur les salaires constituent l'essentiel des ressources des régimes de retraite.

Or **la part des salaires dans la valeur ajoutée** (67,3 % en 1980, 57,3 en 2007) **a baissé** au profit de la part des dividendes qui a triplé depuis 1975. **La politique de bas salaires** réduit les ressources des régimes de retraite. Le partage des gains de productivité est inéquitable et défavorise les salariés et anciens salariés.

Le fonctionnement du marché du travail aggrave la situation. **Le chômage** touche près de 11 % de la population et prive ainsi de ressources les régimes de retraite.

Une politique volontariste pour l'emploi des jeunes, des séniors, pour l'égalité des salaires hommes-femmes augmenterait les ressources des régimes de retraite de manière sensible.

Exonérations, exemptions de cotisations et autres niches sociales

Ces exonérations ou exemptions de cotisations poursuivent des objectifs sociaux et économiques mais elles ont un coût prohibitif : elles font perdre près de 60 milliards d'euros à la sécurité sociale. Le rapport de la Cour des Comptes a repéré 68 niches dont la légitimité est discutable. Des compléments de revenus, qui bénéficient surtout aux hauts salaires, comme les stock-options, les actions gratuites, l'intéressement, les participations, indemnités de départ échappent pratiquement aux cotisations sociales.



En 2013 une première mesure a été prise pour réduire ces niches. Les exonérations de charges sur les heures supplémentaires et le relèvement du forfait social (de 8 % à 20 %) qui taxe l'épargne salariale ont réduit les niches sociales de 4 milliards d'euros mais elles atteignent encore 34 milliards d'euros en 2013. D'autres revenus et avantages restent largement exemptés de prélèvements sociaux.

Accroître les ressources

La retraite, salaire différé dépendant des salaires reçus, doit être financée sur les salaires. La politique mise en œuvre qui vise à réduire le « coût du travail » pose problème.

L'augmentation des cotisations ne peut pas être un sujet tabou.

Affirmer sa volonté de maintenir le principe de la répartition solidaire et mettre en place des réformes qui, en allongeant la durée de cotisation et en maintenant cette bombe qu'est la décote, réduisent le taux de remplacement d'une manière telle que la crédibilité du système est atteinte. Des solutions individuelles d'assurance (capitalisation) sont envisagées... pour ceux qui le peuvent !

L'objectif réel n'est-il pas en fait de conduire doucement les Français à s'orienter vers les assurances et autres fonds de pension ?

Jacky Brengou
Jean-Louis Viguier
Secteur « retraites »

Le code des pensions : qu'est-ce que c'est ?

Le système de retraite des fonctionnaires, spécifique, est défini par Le Code des pensions civiles et militaires. Contrairement aux retraites du régime général Sécurité sociale qui sont payées par une Caisse alimentée par les cotisations des actifs, les pensions des fonctionnaires constituent en fait un traitement et sont chaque année inscrites - avec les traitements des actifs - au Budget de l'État. Un fonctionnaire bénéficie d'un traitement pendant sa vie active et d'un traitement d'inactivité ensuite.

Lorsqu'on entre dans la fonction Publique, **on est donc fonctionnaire jusqu'à la fin de sa vie,** d'abord comme actif, puis comme pensionné. Le droit à pension est un droit statutaire : **l'État employeur s'engage à payer,** sur le budget de la nation, les salaires des actifs puis les pensions des retraités ; ces pensions sont d'ailleurs appelées « traitement continué » et sont inscrites dans le « grand-livre de la dette publique ».

Code des pensions
Titre premier - Article 1

La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions.

Le montant de la pension, qui tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction.

Jean-Louis Viguier
Secteur « retraites »

Pour nous joindre

Tél. 05 61 34 38 51
Fax 05 61 34 38 38
s3tou@snes.edu
2, avenue Jean-Rieux
31 500 - Toulouse
Métro François Verdier
Permanences
tous les après-midi
de 14 heures à 17 heures.

Site académique
www.toulouse.snes.edu

- **Connaître et faire défendre ses droits,**
- **Être conseillé et appuyé efficacement dans ses démarches,**
- **Bénéficier d'informations complètes et sûres,**
- **Construire ensemble un système éducatif juste et de qualité**

Ne restez pas isolé(e)... (Re)Syndiquez-vous

Le bulletin d'adhésion et le barème des cotisations sont téléchargeables sur notre site Internet à l'adresse : http://www.toulouse.snes.edu